

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Commune de Montrond le Château (Doubs) du Conseil Municipal du 9 février 2015

L'an deux mille quinze, le neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Dominique GIRARDIER, Maire.

### Présents :

Mmes, ANTONI Marie-José, DOS SANTOS Aline, GAILLARD Blandine, GIRARDIER Dominique, JECHOUX Marielle, LIDOINE Christelle, PIGUET Colette.  
Mrs BERNARD Gilles, CLERC Thierry, COLA Bernard, EUVRARD Daniel, FOURQUET Luc, GRESSIER Jean-François, LIDOINE Xavier, PERRIN Pascal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. M. Xavier LIDOINE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il ou elle a acceptées.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans remarques.

Mme la Présidente a déclaré la séance ouverte et a exposé ce qui suit :

- 1° Sécurité en agglomération : modification circuits transports scolaires,
- 2° Orientations budgétaires 2015 : projets proposés par commission cadre de vie,
- 3° ACCA : renouvellement bail de chasse,
- 4° Cloches de l'église : contrat de maintenance (voir PJ),
- 5° Vente parcelle au Plein (zone artisanale) : frais de géomètre et enlèvement déblais (voir PJ),
- 6° Vente parcelle Verger Mandri : nouvelle proposition de M. BOULLANGER\_(voir PJ),
- 7° 14 juillet : choix propositions artificier,
- 8° Panneau d'affichage terrain de jeux : remplacement vitrage (voir PJ),
- 9° Eclairage public : économies réalisées,
- 10° Questions diverses

### **1° SÉCURITÉ EN AGGLOMÉRATION : Modification circuits transports scolaires**

La giration du bus étant très dangereuse au carrefour de la Grande rue et de la rue de la Mairie et compte tenu du fait que la modification du régime de priorité n'est pas réglementaire, le Conseil Municipal a décidé de modifier le circuit des bus scolaires.

#### Modification du trajet pour le primaire :

Le bus empruntera la rue de la Scierie puis la rue de la Gare et redescendra rue de la Mairie pour rejoindre l'arrêt de bus Rue des Ecoles. A cet effet le carrefour de la rue des Ecoles et de la rue de la Mairie sera réaménagé. Un stop sera installé au carrefour rue de la Gare – rue de la Mairie et le terre-plein central disparaîtra.

Modification du trajet du Collège : le bus fera un premier arrêt au Faubourg sur le passage surélevé au lieu-dit « Au Gros Chêne » puis empruntera la rue du Brûle, la rue du tacot et enfin gagnera la rue de la marie pour faire le deuxième arrêt à l'école.

Le Conseil Général a validé les deux nouveaux parcours avec pour obligation de modifier les carrefours rue du Tacot et rue du Brûle. Les trajets seront mis en service le 09 mars 2015.

### **2° ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015**

- Construction de l'atelier communal,
- Réhabilitation clocher (report crédits 2014),

- Déplacement arrêt de bus « Au faubourg »,
- Pâturage esplanade du Château,
- Réfection de chaussée Route de Malbrans (dossier de subvention à élaborer pour réalisation en 2016),
- Abri pour les jeunes,
- Filet pare-ballon terrain de foot,
- Changement de jeux sur ressorts de l'aire de jeu,
- Acquisition illuminations de Noël,
- Mobilier salle des fêtes (tables + chaises),
- Restauration de la fontaine, de la bascule,
- Réfection façades annexe salle des fêtes (garage),
- réfection des portes de l'atelier communal,
- Formation certiphyto pour Jean-Marie NICOLAS (utilisation produits phytosanitaires),
- Changement convecteurs Cabinet médical.

sous réserve que l'excédent de l'exercice 2014 et les recettes 2015 le permettent.

### VENTE PARCELLE BOISÉE AU CHATEAU

M. Gérard DECREUSE vend deux parcelles boisées situées à la vieille vigne référence D n°465 et 466. La Commune de Montrond le Château souhaite exercer le droit de préférence des voisins compte tenu du fait qu'elle est propriétaire de la parcelle D n°464 contigüe aux parcelles précitées.

En effet dans le cadre de la gestion de l'espace naturel sensible à la Motte du Château, il paraît opportun d'acquérir lesdites parcelles qui permettront de faire le lien entre la Motte du Château et les pelouses sèches, l'ensemble étant géré par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN). La dépense globale sera prise en charge par le Département du Doubs à hauteur de 40 % dans le cadre du plan de gestion de l'ENS « le Mont ».

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir les parcelles D n°465 et 466 pour un montant de 3 300 € (frais notariés en sus).

### 3°ACCA

Le bail de chasse arrivant à expiration le 31/03/2014, il convient de le renouveler selon les conditions suivantes :

- Durée 6 ans soit du 01/04/2014 au 31/03/2020,
- Prix 500 € non indexé et payable le 31 octobre de chaque année.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le bail aux conditions énoncées ci-dessus.

### 4° CLOCHES DE L'ÉGLISE

Afin d'assurer la vérification et l'entretien des cloches, le Conseil Municipal a sollicité deux entreprises pour une proposition d'un contrat d'entretien à savoir :

- SAS PRETRE et Fils pour un montant de 95 € HT,
- SARL Jean-Marie FROTEY pour un montant de 72 € HT.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise FROTEY. Le contrat d'entretien prendra effet au 01 août 2015.

## **5° VENTE PARCELLE « AU PLEIN »**

Afin que la Commune puisse procéder à la division parcellaire du terrain cadastré ZH n°260, il convient qu'un nettoyage de la plateforme soit effectué.

A cet effet, les deux entreprises qui se sont portées acquéreurs de la parcelle mise en vente et deux entreprises de travaux publics ont été consultées. Les propositions suivantes ont été faites :

- Entreprise BM Pro : 5000 €,
- Entreprise Willy WETZEL : 2500 €,
- Entreprise TP VILAIN : 6300 €,
- Entreprise TP CLEMENT : 2580 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise TP CLEMENT sise à Epeugney pour un montant de 2580 €.

## **6° VENTE PARCELLE « VERGER MANDRI »**

Par courrier en date du 21/11/2014, M. et Mme BOULLANGER Christophe, habitant 7 voie de Pugey à Montrond le Château expriment le souhait d'acquérir une surface de 10 ares sise sur la parcelle cadastrée AB n°331 pour construire une maison individuelle. Le Conseil Municipal en date du 08/12/2014 a accepté la proposition. Mais par courrier en date du 15/01/2015, M. et Mme BOULLANGER ont proposé au Conseil Municipal d'acquérir la totalité du terrain soit 17 ares 34 pour un montant de 90 000 €, hors frais denotaire.

Compte tenu des frais à supporter en cas de division parcellaire (géomètre), des travaux à supporter pour viabiliser l'une des parcelles (eau, EDF, télécom, reprise de voirie), de même que la modification de l'éclairage public, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre la parcelle AB n°331 dans son intégralité pour un prix total de 90 000 €.

## **7° 14 JUILLET 2015**

La célébration de la Fête nationale organisée alternativement avec la Commune de Mérey sous Montrond incombe en 2015 à la Commune de Montrond le Château. Elle se déroulera le lundi 13 juillet en soirée.

L'entreprise SEDI a fait une proposition de prix pour les feux d'artifices :

- proposition, n°1 pour un montant de 1660 €,
- proposition n°2 pour un montant de 1870 €.

Le Conseil valide l'offre n°2 pour un spectacle pyrotechnique plus élaboré.

A cette occasion, le Conseil Municipal sollicite les associations du village pour l'organisation du 13 juillet 2015 ; la commune prendra en charge les frais de l'animation musicale à hauteur de 500 €.

## **8° PANNEAU D'AFFICHAGE TERRAIN DE JEUX**

L'entreprise AGM Plastiques va remplacer le vitrage vandalisé du panneau d'affichage de l'aire de jeux pour une somme de 48 € HT par un matériau en polycarbonate incassable.

## **9° ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Une réelle économie a été réalisée suite aux coupures de l'éclairage public la nuit. Elle s'élève à 3022, 95 €.

### **10° Fête patronale**

La fête patronale dite de la « Saint Georges » qui se déroulera le week-end du 25-26 avril 2015 sera déplacée sur le parking de la Mairie en raison des travaux du clocher.

### **11° PLU**

Afin de pouvoir mandater les factures d'honoraires pour l'élaboration du PLU, il convient d'ouvrir les crédits budgétaires suivants :

#### **Investissement Dépenses :**

- Compte 202 (Documents d'urbanisme) : + 3 200,00 €

Ces dépenses sont ouvertes dans le cadre de l'ouverture de crédits avant le vote du budget, dans la limite de ¼ des crédits consommés et seront repris lors du vote du budget primitif.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ouverture des crédits avant le vote du budget.

### **12° Remboursement rythmes scolaires**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, une dotation « de base » doit être versée aux communes au titre du fonds d'amorçage calculée en fonction du nombre d'élèves scolarisés. Elle s'élève à 50 € par élèves pour l'année 2014/2015. En effet, le contrat unique d'insertion qui le liait avec la commune de Montrond le Château cessera le 31/03/2015.

La direction du Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal (SRPI) étant implantée au sein de l'école de la commune de Montrond le Château, un acompte de la dotation correspondant au premier trimestre de l'année scolaire 2014-2015 a été versé à la commune de Montrond le Château le 01/12/2014 pour un montant de 2333,33 €. Il convient désormais de rembourser le SRPI en totalité, somme qui viendra en déduction des dépenses supportées par les trois communes du SRPI.

### **13° Questions diverses**

- Un verre de l'amitié sera offert par les membres du Conseil Municipal à Nicolas VEREECKE pour le remercier de ces 4 années passées au sein de la commune le vendredi 27/03/2015.
- Demande de M. LOCATELLI René pour l'acquisition du drapeau communal des anciens de l'AFN pour un montant de 1277,65 €. La commune demande des devis complémentaires pour cet achat.
- Demande de M. Patrick CHABOD, président de l'association VTT Castelmontois de bénéficier de la salle polyvalente le 10/10/2015. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.
- Demande des jeunes du village pour la création d'un skate parc ; le Conseil Municipal y réfléchira.
- La Commune recherche une personne pour gérer la salle polyvalente et effectuer 3 h 00 de ménage dans les locaux de la commune en remplacement de Mme CHARPY Chantal qui doit cesser ses fonctions très prochainement.
- La Commune va acheter 8 détecteurs de fumées pour équiper les logements communaux conformément à la réglementation.
- M. PERTON Hervé se propose d'organiser une animation pour la journée du Patrimoine sur le site du Château. Le Conseil Municipal est favorable à sa demande.

**Le conseil se réunira le lundi 09 mars 2015 à 20h30**  
**Séance levée à 23 h 45**

Le Maire  
Dominique GIRARDIER

<b>Numéro de délibération</b>	<b>Objet</b>
DCM n° 15-02-01	Acquisition parcelles boisées au Château
DCM n° 15-02-02	Renouvellement bail de chasse.
DCM n° 15-02-03	Contrat de maintenance Cloches de l'Eglise.
DCM n° 15-02-04	Nettoyage plateforme « Au Plein »
DCM n° 15-02-05	Vente parcelle Verger Mandri
DCM n° 15-02-06	Ouverture de crédit avant le vote du budget 2015.
DCM n° 15-02-07	Remboursement au SRPI des fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires.